ASSEMBLÉE NATIONALE

La Région Grand Est

Jean-Luc WARSMANN

Président de la Commission des Territoires de la Région Grand Est,

à l'origine du Pacte Ardennes,

Député des Ardennes

Sedan, le 29 février 2024

Nos réf. : 24/0300
P.J. : 2

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

Le plan de redynamisation des Ardennes, dénommé Pacte Ardennes, a dans ses premiers objectifs **la valorisation du patrimoine bâti dans notre département**.

Aussi, je souhaite par ce courrier attirer votre attention sur 3 démarches qui peuvent intéresser un nombre important de communes ardennaises.

➢ APPEL À CANDIDATURE POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS :

Dans les Ardennes, **plus de 7 % des logements sont vacants**.

Les causes sont multiples : succession non liquidée, logement ne répondant plus aux normes de confort minimales ...

L'objectif de cet appel à candidature est de mobiliser les maires souhaitant participer à une opération pilote.

Il s'agira dans un premier temps d'**identifier ces logements ainsi que leurs propriétaires**. Un appui juridique pourra être apporté à chaque commune pilote dès lors qu'un dossier le nécessitera.

Une information ciblée sur les propriétaires concernés pourra également être organisée afin de les informer sur les dispositifs d'aide à la rénovation existants, pour eux-mêmes ou pour l'acheteur du bâtiment en cas de vente.

Si votre commune est candidate, je vous serais reconnaissant d'un retour avant le 31 mars prochain par un simple mail : jean-luc.warsmann@assemblee-nationale.fr

.../...

Permanence : 11, Rue Carnot - 08200 SEDAN - Tél. 03 24 27 13 37
E-mail : jean-luc.warsmann@assemblee-nationale.fr

➢ REDONNER UNE VIE À UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL :

Dans de nombreuses communes ardennaises, des locaux commerciaux ont cessé leur activité.

Si vous considérez que cette perte de vocation commerciale est définitive, il conviendrait **d'aider le propriétaire à transformer ce local commercial**, par exemple en l'incluant dans un logement.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un document que vous pourriez remettre à chaque propriétaire d'un tel local dans votre commune ; il peut en effet actuellement grâce au Pacte Ardennes bénéficier d'une **subvention pouvant aller jusqu'à 80 % des travaux** pour effectuer cette transformation.

Nous constatons chaque jour combien un local commercial abandonné nuit à l'attractivité d'une rue ou d'une commune.

Je vous serais reconnaissant de me transmettre les coordonnées de chaque propriétaire concerné auquel vous aurez pu remettre ce document.

➢ EFFACER LES BÂTIMENTS DEGRADÉS :

Le même Pacte Ardennes permet au propriétaire d'un bâtiment dégradé au point qu'aucun projet de rénovation raisonnée ne puisse être envisagé de le détruire.

Dans ce cas également, une subvention exceptionnelle de 80 % est actuellement en place dans les Ardennes.

Je vous serais reconnaissant, comme dans le cas précédent, de remettre le document d'information ci-joint aux éventuels propriétaires concernés dans votre commune et de m'informer de cette transmission.

Ce courrier vous est transmis parallèlement de manière numérisée afin que vous puissiez dupliquer les documents à remettre aux propriétaires d'anciens locaux commerciaux ou de bâtiments dégradés autant que nécessaire.

Me tenant à votre écoute pour tout échange qui serait nécessaire et vous remerciant de notre mobilisation commune pour renforcer l'attractivité des Ardennes, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Luc WARSMANN

Permanence : 11, Rue Carnot - 08200 SEDAN - Tél. 03 24 27 13 37
E-mail : jean-luc.warsmann@assemblee-nationale.fr